

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 466 222

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21) **N° 80 16167**

(54) Ferrure pour l'installation d'armoires suspendues.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). A 47 B 96/14.

(22) Date de dépôt 18 juillet 1980.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée : RFA : 20 juillet 1979, n° P 29 29 405.1-16.

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 15 du 10-4-1981.

(71) Déposant : Société dite : HETAL-WERKE FRANZ HETTICH GMBH & CO., résidant en RFA.

(72) Invention de : Günter Schmid et Kurt Krautter.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Pierre Nuss,
Conseil en Brevets, 10, rue Jacques Kablé, 67000 Strasbourg.

L'invention concerne une ferrure pour l'accrochage d'un meuble à un tasseau monté sur un mur, comportant une première partie de ferrure pouvant être reliée solidairement au meuble et une deuxième partie de ferrure coopérant avec le tasseau, 5 pouvant coulisser dans une direction prescrite relativement à la première partie de ferrure sous l'action d'un premier mécanisme à vis et pouvant basculer autour d'un axe perpendiculaire à cette direction sous l'action d'un deuxième mécanisme à vis.

Une ferrure de ce genre est décrite dans la demande de brevet DE - N° 27 17 169.3. Le mouvement linéaire permettant 10 d'ajuster verticalement le meuble déjà placé sur le tasseau fixé au mur s'effectue à l'aide d'une vis servant de tige filetée et guidée dans un trou fileté allongé d'une partie de ferrure massive.

15 La présente invention vise à perfectionner une ferrure de ce type de façon telle que la première partie de ferrure aussi bien que la deuxième partie de ferrure puissent être fabriquées par découpage et pliage.

Selon l'invention, ce problème est résolu par une ferrure 20 caractérisée en ce que la tige filetée du premier mécanisme à vis est montée dans deux pattes parallèles de la première partie de ferrure, en ce que sur la tige filetée du premier mécanisme à vis court une plaque de palier qui porte la deuxième partie de ferrure avec possibilité de pivotement, et en ce que la tige filetée du 25 deuxième mécanisme à vis, qui court dans la deuxième partie de ferrure, s'appuie sur une patte de soutien de la première partie de ferrure.

En outre, dans la ferrure selon l'invention, on obtient 30 un guidage et un alignement stables de la tige filetée pour le réglage de hauteur, car elle est maintenant montée en deux points éloignés l'un de l'autre. Les pattes de la première partie de ferrure, qui assurent ce résultat, peuvent toutefois avoir une petite épaisseur, étant donné leur grand espace, tandis que dans la ferrure connue, il faut un trou dans une partie massive 35 de ferrure pour guider la tige filetée en vue du réglage vertical. Ainsi, on obtient un avantage notable en ce qui concerne le prix de revient. Un autre avantage de la ferrure selon l'invention est

que la tige filetée du premier mécanisme à vis est exclusivement sollicitée axialement par le poids du meuble, donc qu'elle n'est exposée à aucun couple de flexion.

Selon un mode d'exécution, la plaque de palier présente aux deux extrémités des tenons, qui s'engagent chacun de façon mobile dans une ouverture de palier de l'une de deux ailes, par lesquelles la deuxième partie de ferrure entoure la plaque de palier. Cela est avantageux pour épargner les couples de flexion à la tige filetée du premier mécanisme à vis. La transmission de force entre plaque de palier et deuxième partie de ferrure s'effectue, en outre, symétriquement et avec ménagement, de sorte que même s'il s'agit d'une armoire suspendue lourdement chargée, le poids peut être sûrement supporté par la ferrure.

Selon un mode d'exécution, les deux ailes de la deuxième partie de ferrure sont reliées par une partie de fond, dans laquelle court la tige filetée du deuxième mécanisme à vis. Ainsi, la partie de fond qui relie de toute façon les deux ailes de la deuxième partie de ferrure constitue en même temps pour la tige filetée du deuxième mécanisme à vis une surface d'application située dans l'alignement correct.

Selon un autre mode d'exécution, la tige filetée du premier mécanisme à vis porte une roue dentée avec laquelle engrène une vis de réglage montée dans la première partie de ferrure, pratiquement parallèlement à la tige filetée du deuxième mécanisme à vis, de manière à pouvoir tourner sans pouvoir se déplacer axialement. Cela est avantageux pour un réglage précis de la hauteur du meuble et pour l'application facile d'un outil servant à régler la hauteur. En effet, la vis de réglage agit sur la roue dentée avec un grand rapport de démultiplication et, en outre, il est facile de la disposer de façon telle que son axe soit perpendiculaire à la paroi postérieure du meuble. Ainsi, la vis de réglage est particulièrement facile à actionner de l'intérieur de l'armoire.

Selon un autre mode d'exécution, l'une des pattes de la première partie de ferrure présente une partie de bord repliée entourant la vis de réglage avec un jeu réduit. On obtient ainsi un montage particulièrement simple de la vis de réglage dans la

première partie de ferrure. Selon une variante, la partie de soutien de la première partie de ferrure présente une partie de blocage qui recouvre une partie de la tête de la vis de réglage. La vis de réglage est ainsi fixée axialement de façon 5 particulièrement avantageuse et simple.

Selon un autre mode d'exécution, la roue dentée est portée par une extrémité de la tige filetée du premier mécanisme à vis. Grâce à cela, la vis de réglage est placée au voisinage immédiat de la tige filetée du deuxième mécanisme à vis. Ainsi, 10 on peut effectuer le réglage de hauteur et le réglage de l'espacement entre la paroi postérieure de l'armoire et le mur à travers un même petit trou de la paroi postérieure de l'armoire, que l'on peut facilement boucher au moyen d'un bouchon après l'ajustement. Toute la ferrure est alors dissimulée.

15 On explique plus précisément l'invention ci-après à propos d'exemples d'exécution représentés par les dessins annexés, dans lesquels :

la figure 1 est une vue en perspective d'une ferrure pour la suspension d'une armoire murale ;

20 la figure 2 est une vue en coupe axiale de celui des mécanismes à vis de la ferrure de la figure 1, qui sert à ajuster l'espacement entre la paroi postérieure de l'armoire et le mur ;

la figure 3 est une vue en coupe axiale d'une variante du mécanisme à vis servant à ajuster l'espacement entre la paroi postérieure de l'armoire et le mur ;

25 la figure 4 est une vue en coupe axiale d'une autre variante du mécanisme à vis servant à ajuster l'espacement entre la paroi postérieure de l'armoire et le mur ;

la figure 5 est une vue en coupe verticale de la première partie 30 de ferrure, parallèlement au côté postérieur de la ferrure, montrant des détails du mécanisme à vis servant à l'ajustement vertical de l'armoire suspendue, la deuxième partie de ferrure et le montage pivotant de celle-ci étant omis ;

la figure 6 montre une variante de l'objet de l'invention, dans 35 une vue en perspective correspondant à la figure 1 ;

les figures 7 et 8 montrent, respectivement en élévation par l'avant et en plan, une autre variante de la disposition de la

figure 1, et

la figure 9 montre un détail de la variante des figures 7 et 8 en élévation latérale à plus grande échelle.

La figure 1 montre une ferrure désignée par la référence générale 10, servant à suspendre une armoire non représentée à un tasseau 12 indiqué en pointillé, fixé à un mur. La ferrure 10 se place essentiellement derrière la paroi postérieure de l'armoire et pénètre seulement à l'intérieur de l'armoire par une partie de fixation 14, à travers une fente étroite prévue dans la paroi postérieure de l'armoire. La partie de fixation 14 présente des trous fraisés 16 destinés à recevoir des vis à bois, par lesquelles on l'assemble à la paroi latérale de droite de l'armoire. Dans la description, les indications "droite", "gauche", "haut" et "bas" sont relatives à un observateur qui regarde l'armoire de l'extérieur, donc qui regarde le dessin.

La partie de fixation 14 est un élément d'une première partie de ferrure solidaire de l'armoire suspendue et désignée par la référence générale 18. Cette partie de ferrure porte une deuxième partie de ferrure désignée par la référence générale 20, posée sur le tasseau 12 et pouvant coulisser verticalement et être réglée perpendiculairement à la paroi postérieure de l'armoire.

La première partie de ferrure 18 présente deux pattes 22, 24, alignées horizontalement quand la ferrure 10 est dans la position installée, parallèles entre elles avec espace, formées sur une partie intermédiaire de liaison 26. Cette dernière est elle-même formée sur la partie de fixation 14. Sur la partie de fixation 14 est, en outre, formée, à l'extrémité antérieure inférieure, une partie de soutien 28 dirigée parallèlement à la partie de liaison 26, mais décalée vers l'avant. Pour l'utilisation avec des armoires suspendues particulièrement lourdes, la patte horizontale supérieure peut, en outre, présenter une autre partie de fixation 30 indiquée en pointillé, également parallèle à la partie de liaison 26 et présentant des ouvertures 32 destinées à recevoir des vis de fixation que l'on enfonce dans la paroi postérieure de l'armoire.

On voit que la première partie de ferrure 18, que l'on

vient de décrire plus précisément, peut facilement être fabriquée par découpage d'une pièce brute correspondante présentant des entailles correspondantes et par pliage à 90° des surfaces partielles de la pièce brute.

5 La deuxième partie de ferrure 20 peut également être fabriquée par pliage de surfaces partielles d'une seule pièce brute découpée de façon correspondante. Elle présente deux ailes verticales 34 et 36 espacées latéralement, reliées en leur partie inférieure par une partie de fond 38. Sur la partie de fond 38 10 est à nouveau formée une partie porteuse coudée 40 qui est tout d'abord située le long des bords frontaux inférieurs des ailes 34 et 36 et que l'on replie alors à 90° vers le bas. La partie porteuse 40 peut être accrochée dans une rainure horizontale 42 ouverte vers le haut, prévue dans le tasseau 12 près du mur.

15 Comme on le voit en particulier par la figure 5, la patte horizontale inférieure 24 de la première partie de ferrure 18 présente au milieu un trou passant 44 destiné à une tige filetée 46. L'extrémité supérieure de celle-ci, présentant un plus petit diamètre, se loge de manière à pouvoir tourner dans un trou passant élargi vers le haut 48, prévu dans la patte supérieure 20 et elle est élargie coniquement en conséquence, par compression ou refoulement. Ainsi, la tige filetée 46 ne peut pas tomber hors de la première partie de ferrure 18.

La tige filetée 46 est, par exemple, façonnée comme une vis d'une seule pièce et pour assurer une fabrication moins coûteuse, on forme à l'extrémité inférieure une roue dentée 50 située juste en dessous de la patte horizontale inférieure 24. Avec la roue dentée 50 engrène une vis de réglage 52. Celle-ci est enfermée avec un petit jeu radial dans une partie marginale repliée 54 de la patte inférieure 24 et ainsi montée de manière à pouvoir tourner. Le mouvement axial de la vis de réglage 52 vers l'arrière est limité par la butée de sa tête contre le côté antérieur de la patte inférieure 24 ; pour empêcher la vis de réglage 52 de s'échapper en direction axiale vers l'avant, la partie de soutien 28 est munie d'une patte de blocage 56 (voir figure 1), qui recouvre partiellement le bord de la tête de la vis de réglage 52.

Sur la tige filetée 46 court une plaque de palier 58 éga-

lement découpée, présentant à ses extrémités latérales des tourillons 60. Ces derniers s'engagent dans des ouvertures de palier en forme de secteur circulaire 62, prévues dans les ailes 34 et 36. De cette manière, la deuxième partie de ferrure 20 5 est portée par la plaque de palier 58, de manière à pouvoir pivoter autour d'un axe horizontal. Etant donné que l'espacement latéral entre l'axe de la tige filetée 46 et la surface de gauche de la partie de fixation 14 est choisi pratiquement égal à la moitié de l'espacement entre les surfaces extérieures des ailes 10 34 et 36, l'aile 36 s'applique par sa surface sur la partie de fixation 14 avec un très petit jeu seulement, de sorte que la deuxième partie de ferrure 20 ne peut pas tourner relativement à la première partie de ferrure 18 autour de l'axe de la tige filetée 46, mais qu'elle se déplace seulement verticalement lorsque 15 la tige filetée 46 tourne.

D'autre part, la distance totale entre les surfaces extérieures des ailes 34 et 36 est choisie à peu près égale à la distance entre la surface de gauche de la partie de fixation 14 et le bord vertical de gauche de la partie de liaison 26, de sorte 20 que les première et deuxième parties de ferrure remplissent ensemble un volume similaire à un parallélépipède. Pour permettre tout de même à la deuxième partie de ferrure 20 de pivoter sur les tourillons 60, la partie de liaison 26 est munie dans le bas d'évidements 64 et 66, à travers lesquels les ailes 34 et 36 25 peuvent passer.

Pour faire basculer la deuxième partie de ferrure 20 sur les tourillons 60, on a prévu (voir aussi figure 2) une deuxième tige filetée 68 qui court dans un trou fileté 70 de la partie de fond 38 de la deuxième partie de ferrure 20. La tige filetée 68 30 présente au voisinage de sa tête 72 une gorge annulaire 74, par laquelle elle peut coulisser et basculer avec jeu axial et radial dans un trou allongé vertical 76 de la partie de soutien 28. A l'extrémité supérieure, le trou allongé 76 présente une partie d'introduction agrandie 78 à travers laquelle on peut introduire 35 et retirer la tige filetée 68.

Le mode de fonctionnement de la ferrure décrite ci-dessus résulte sans doute déjà de la description de sa constitution. En

tournant la vis de réglage 52, on peut lever et abaisser l'armoire suspendue de façon bien dosée ; en tournant la tige filetée 68, on peut régler l'espacement entre la paroi postérieure de l'armoire et le mur. Les deux réglages peuvent s'effectuer 5 commodément à travers un petit trou de la paroi postérieure de l'armoire, car dans la ferrure décrite, la vis de réglage 52 et la tige filetée 68 sont disposées très près l'une de l'autre. Ce petit trou de la paroi postérieure de l'armoire peut être facilement bouché à nouveau par un petit bouchon peu visible, de 10 sorte qu'après l'installation de l'armoire suspendue, la ferrure n'est plus visible de l'intérieur de celle-ci. Le tournevis servant à régler la hauteur et la distance au mur peut être appliquée perpendiculairement à la paroi postérieure de l'armoire, ce qui facilite un travail commode et précis.

15 On comprend que pour fixer la deuxième extrémité de l'armoire suspendue, que l'on peut imaginer située à gauche du dessin, on utilise une ferrure exactement symétrique de celle que montre la figure 1.

20 Les figures 3 et 4 montrent d'autres possibilités de soutien et de constitution de la tige filetée 68. Le fonctionnement 25 des modes d'exécution des figures 3 et 4 est semblable à celui du mode d'exécution de la figure 2.

Dans le mécanisme à vis de la figure 3, le trou allongé 76 de la partie de soutien 28 est si large que la tige filetée 68, de constitution analogue à une vis à tôle, peut se mouvoir 25 à travers le trou allongé à n'importe quel endroit. Dans la tige filetée 68 est inséré un jonc 80, dont le diamètre est plus grand que la largeur du trou allongé 76 et qui s'applique donc contre le côté inférieur de la partie de soutien 28.

30 La partie de fond 38 est, en outre, munie, dans la région du trou 70 qui reçoit la tige filetée 68, d'un enfoncement 82 conçu de telle sorte que le bord du trou 70 correspond au pas de la tige filetée, de sorte que les forces transmises se répartissent sur une plus grande longueur.

35 Dans le mode d'exécution de la figure 4, une tête 84 de la tige filetée 68 s'appuie directement, de manière à pouvoir coulisser et basculer, sur le côté inférieur d'un enfoncement verti-

cal 86 de la partie de soutien 28. Afin que l'on puisse introduire un outil dans la tête 84 pour tourner la tige filetée 68, l'enfoncement 86 est muni d'une fente longitudinale 88 qui libère seulement le milieu de la tête 84.

5 Dans un autre mode d'exécution non représenté davantage, la tige filetée horizontale est à double filet, de sorte que l'on obtient un grand pas. En outre, pour des raisons esthétiques comme pour le maniement, il est avantageux de disposer la vis de réglage 52 et la tige filetée 68 dans un même plan vertical ; il faut alors dans certains cas, pour des raisons d'encombrement, disposer la tige filetée verticale 46 de l'autre côté de la vis de réglage. Enfin, pour assujettir axialement la tige filetée 68, au lieu d'adopter la disposition de la figure 4, on peut prévoir une patte tout d'abord pliée à 90° vers 15 l'avant relativement à la partie antérieure de soutien 28 et ensuite à nouveau à 90° en direction de la tige filetée, cette patte recouvrant partiellement la tête de la tige filetée sans gêner son actionnement et s'étendant à peu près sur la longueur du mouvement vertical de réglage de l'armoire qui correspond à 20 peu près à la longueur de la fente 78. Cette structure est indiquée sur la figure 6.

Dans le mode d'exécution de la figure 1, la tige filetée 68 est montée dans un trou fileté 70 de la partie de fond 38, qui est reliée solidairement à la deuxième partie de ferrure 25 et fait partie de celle-ci. Pour éviter que la tige filetée ne se place obliquement par rapport au trou fileté qui la guide, qu'elle ne se coince et que ses filets ne soient endommagés, lorsqu'on fait basculer trop fortement la deuxième partie de ferrure, on peut aussi -comme dans le mode d'exécution de la figure 6- disposer la partie de fond 38a, de façon qu'elle puisse pivoter légèrement sur la deuxième partie de ferrure, en lui donnant la forme d'un pont présentant le trou fileté de guidage de la tige filetée horizontale 68a, muni de tourillons 60a qui s'engagent dans des ouvertures de palier 62a, par exemple en 30 forme de secteur circulaire, prévues dans les ailes 34a. Dans ce mode d'exécution, la partie de pont en forme de fond compense le mouvement de basculement de la partie de ferrure et de la tige 35

filetée.

Enfin, pour fixer la première partie de ferrure 18 à l'armoire, on peut encore prévoir les mesures indiquées par les figures 7, 8 et 9. Dans la paroi latérale 36' qui fait corps 5 avec la partie de fixation 14' de la première partie de ferrure 18' reliée à la paroi postérieure 112 de l'armoire, on peut former une patte de fixation 114, par exemple à section semi-circulaire ou en coquille, recourbée vers l'extérieur (la patte de fixation peut aussi être disposée de n'importe quelle autre 10 façon sur la paroi latérale 36'), qui est très résistante en vertu de sa forme et que l'on munit d'un trou passant 115. Cette patte de fixation s'insère dans une perforation 111 de la paroi latérale 110 de l'armoire et on la fixe alors dans sa position 15 dans la paroi latérale à l'aide de la vis de retenue 116 qui s'engage dans un trou longitudinal 117 de la paroi latérale 110 de l'armoire et traverse aussi le trou 115 de la patte de fixation. De cette manière, on obtient entre la ferrure de suspension et l'armoire une liaison très durable et résistante. Si nécessaire, on peut aussi disposer la patte de fixation de l'autre côté 20 de la partie de ferrure, donc sur l'autre paroi latérale.

- R E V E N D I C A T I O N S -

1. Ferrure pour l'accrochage d'un meuble à un tasseau monté sur un mur, comportant une première partie de ferrure pouvant être reliée solidairement au meuble et une deuxième partie de ferrure coopérant avec le tasseau, pouvant coulisser dans une direction prescrite relativement à la première partie de ferrure sous l'action d'un premier mécanisme à vis et pouvant basculer autour d'un axe perpendiculaire à cette direction sous l'action d'un deuxième mécanisme à vis, caractérisée en ce que la tige filetée (46) du premier mécanisme à vis est montée dans deux pattes parallèles (22, 24) de la première partie de ferrure (18), en ce que sur la tige filetée (46) du premier mécanisme à vis court une plaque de palier (58) qui porte la deuxième partie de ferrure (20) avec possibilité de pivotement, et en ce que la tige filetée (68) du deuxième mécanisme à vis, qui court dans la deuxième partie de ferrure (20), s'appuie sur une patte de soutien (28) de la première partie de ferrure (18).

2. Ferrure selon la revendication 1, caractérisée en ce que la plaque de palier (58) présente aux deux extrémités des tenons (60), qui s'engagent chacun de façon mobile dans une ouverture de palier (62) de l'une de deux ailes (34, 36), par lesquelles la deuxième partie de ferrure (20) entoure la plaque de palier (58).

3. Ferrure selon la revendication 2, caractérisée en ce que les deux ailes (34, 36) de la deuxième partie de ferrure (20) sont reliées par une partie de fond (38), dans laquelle court la tige filetée (68) du deuxième mécanisme à vis.

4. Ferrure selon la revendication 3, caractérisée en ce que sur la partie de fond (38) est formée une partie porteuse coudée (40), qui peut s'insérer dans le tasseau (12) fixé au mur.

5. Ferrure selon l'une quelconque des revendications 2 à 4, caractérisée en ce que les ouvertures de palier (62) ont la forme de secteurs circulaires.

6. Ferrure selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisée en ce que la tige filetée (46) du premier mécanisme à vis porte une roue dentée (50) avec laquelle engrène une vis de réglage (52) montée dans la première partie de ferrure

(18), pratiquement parallèlement à la tige filetée (68) du deuxième mécanisme à vis, de manière à pouvoir tourner sans pouvoir se déplacer axialement.

7. Ferrure selon la revendication 6, caractérisée en ce que la roue dentée (50) est disposée au voisinage de l'une des pattes parallèles (22, 24) de la première partie de ferrure (18), et la vis de réglage (52) est montée dans cette patte.

8. Ferrure selon la revendication 7, caractérisée en ce que l'une des pattes (24) de la première partie de ferrure (18) présente une partie de bord repliée (54) entourant la vis de réglage (52) avec un jeu réduit.

9. Ferrure selon l'une quelconque des revendications 6 à 8, caractérisée en ce que la partie de soutien (28) de la première partie de ferrure (18) présente une partie de blocage (56) qui recouvre une partie de la tête de la vis de réglage (52).

10. Ferrure selon l'une quelconque des revendications 6 à 9, caractérisée en ce que la roue dentée (50) est formée à même la tige filetée (46) du premier mécanisme à vis, lors du façonnage de cette tige.

11. Ferrure selon l'une quelconque des revendications 6 à 10, caractérisée en ce que la roue dentée (50) est portée par une extrémité de la tige filetée (46) du premier mécanisme à vis.

12. Ferrure selon la revendication 11, caractérisée en ce que la deuxième extrémité de la tige filetée (46) du premier mécanisme à vis est montée de manière à pouvoir tourner, sans pouvoir se déplacer axialement, dans l'autre des deux pattes parallèles (22, 24) de la première partie de ferrure (18).

13. Ferrure selon l'une quelconque des revendications 7 à 12, caractérisée en ce que la roue dentée (50) est disposée juste en dessous de la plus basse des pattes parallèles (22, 24).

14. Ferrure selon l'une quelconque des revendications 1 à 13, caractérisée en ce que la première partie de ferrure présente une partie de fixation (14) formée sur la partie de liaison (26) située entre les deux pattes parallèles (22, 24), s'écartant perpendiculairement de cette partie de liaison, dépassant vers l'avant la surface antérieure du reste de la ferrure et pouvant s'introduire dans le meuble à travers sa paroi postérieure pour la

fixation à l'une de ses parois latérales.

15. Ferrure selon l'une quelconque des revendications 1 à 14, caractérisée en ce que sur la plus haute des pattes parallèles (22, 24) de la première partie de ferrure (18) est formée 5 une partie de fixation (30) dirigée perpendiculairement à celle-ci et pouvant être reliée solidairement, de l'extérieur, à la paroi postérieure du meuble.

16. Ferrure selon l'une quelconque des revendications 2 à 15, caractérisée en ce que la partie de liaison (26) de la première partie de ferrure (18), située entre les deux pattes parallèles (22, 24), présente des encoches marginales (64, 66) dans lesquelles les ailes (34, 36) de la deuxième partie de ferrure (20) peuvent se mouvoir avec jeu, de sorte que la surface extérieure de ces ailes (34, 36) est alignée sur les bords de la 15 partie de liaison (26).

17. Ferrure selon l'une quelconque des revendications 1 à 16, caractérisée en ce que la partie de soutien (28) de la première partie de ferrure (18) présente un trou allongé (76) situé dans la direction de mouvement du premier mécanisme à vis et dans 20 lequel peut se déplacer longitudinalement une partie de palier (74) de la tige filetée (68) du deuxième mécanisme à vis, ayant une longueur axiale plus grande que l'épaisseur de la partie de soutien (28), et en ce que le trou allongé (76) présente à une extrémité une partie d'introduction (78), à travers laquelle on 25 peut introduire la tige filetée (68) du deuxième mécanisme à vis.

18. Ferrure selon l'une quelconque des revendications 1 à 16, caractérisée en ce que la partie de soutien (28) de la première partie de ferrure (18) présente un trou allongé (76) situé dans la direction de mouvement du premier mécanisme à vis et à 30 travers lequel peut passer la tige filetée (68) du deuxième mécanisme à vis, et en ce que cette tige filetée (68) s'appuie, de manière à pouvoir coulisser, par l'intermédiaire d'un jonc (80), contre le côté intérieur de la partie de soutien (28).

19. Ferrure selon l'une quelconque des revendications 1 à 35 16, caractérisée en ce que la partie de soutien (28) de la première partie de ferrure (18) présente un enfoncement (86) situé dans la direction de mouvement du premier mécanisme à vis, bombé vers

l'extérieur, contre lequel s'appuie de manière à pouvoir coulisser longitudinalement la tête (84) de la tige filetée (68) du deuxième mécanisme à vis, et en ce que l'enfoncement (86) est muni d'une fente longitudinale (88), à travers laquelle on peut 5 introduire un outil pour tourner la tête de la vis (84).

20. Ferrure selon l'une quelconque des revendications 1 à 19, caractérisée en ce que la tige filetée (68) du deuxième mécanisme à vis a un grand pas.

21. Ferrure selon la revendication 20, caractérisée en ce 10 que la tige filetée (68) du deuxième mécanisme à vis est sous forme de vis à tête.

22. Ferrure selon la revendication 21, caractérisée en ce que la partie de fond (38) de la première partie de ferrure (18) est enfoncée conformément au pas de la tige filetée, au voisinage 15 d'un trou (70) recevant le noyau de celle-ci.

23. Ferrure selon l'une quelconque des revendications 1 à 22, caractérisée en ce que la partie de fond (38a) est montée de manière à pouvoir pivoter sur la deuxième partie de ferrure correspondante (20a), étant muni des deux côtés de tourillons (60a), 20 qui s'engagent dans des ouvertures de palier (62a), par exemple en secteur circulaire, prévues dans les ailes (34a, 36a) de la deuxième partie de ferrure (20a).

24. Ferrure selon l'une quelconque des revendications 1 à 23, caractérisée en ce que sur au moins une des ailes (34¹, 36¹) 25 est formée une patte de fixation (114) s'écartant perpendiculairement vers l'extérieur, et pouvant s'insérer dans un trou correspondant du côté intérieur de la paroi latérale de l'armoire et y être fixé à l'aide d'une vis de retenue (116).

25. Ferrure selon la revendication 24, caractérisée en ce 30 que la patte de fixation présente dans sa section une forme semi-circulaire ou en coquille.

26. Ferrure selon l'une quelconque des revendications 24 et 25, caractérisée en ce que la vis de retenue (116) est placée dans une perforation longitudinale (117) de la paroi latérale de l'armoire 35 et traverse un trou (115) de la patte de fixation (114).

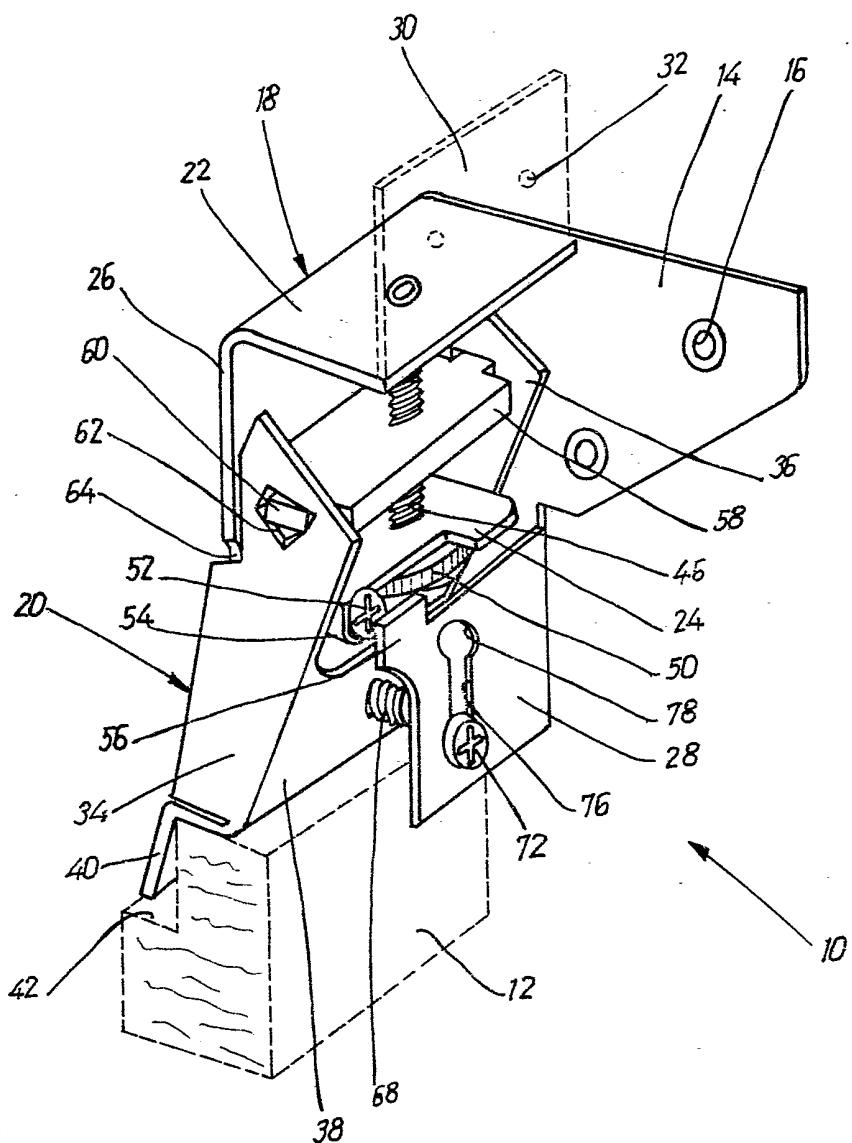


Fig. 1

PL. 2/4

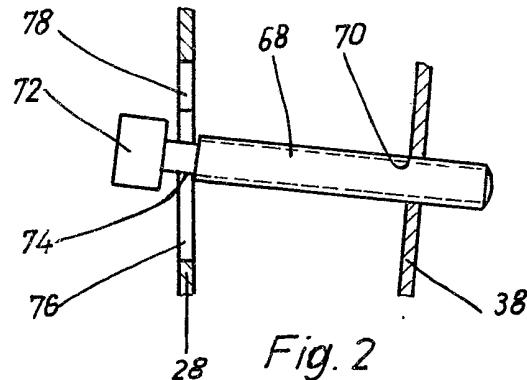


Fig. 2

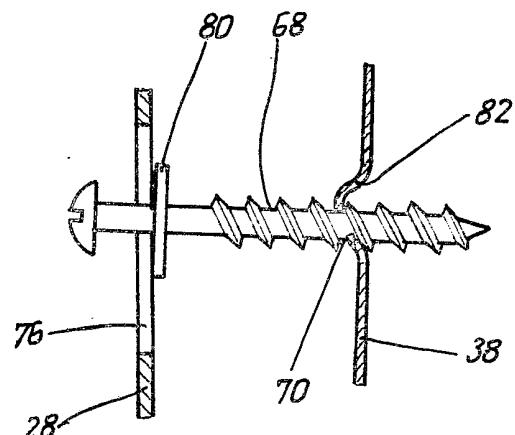


Fig. 3

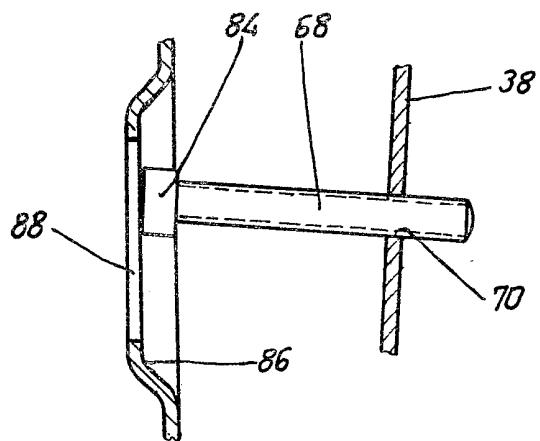


Fig. 4

PL. 3/4

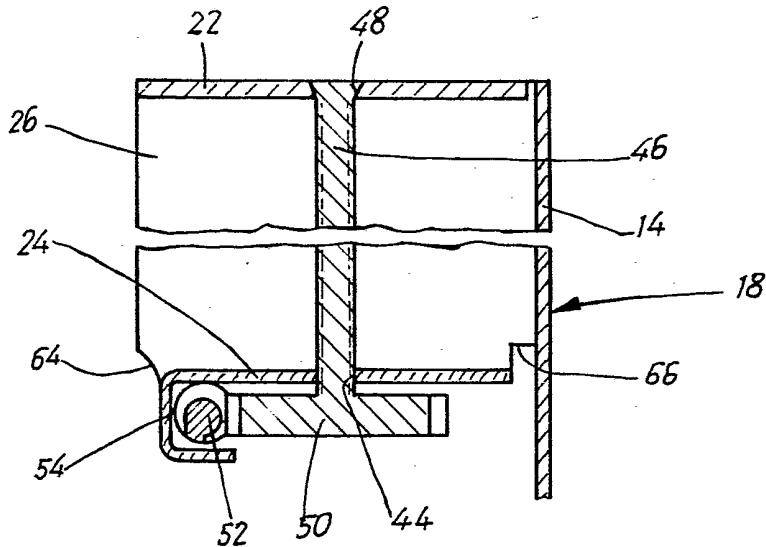


Fig. 5

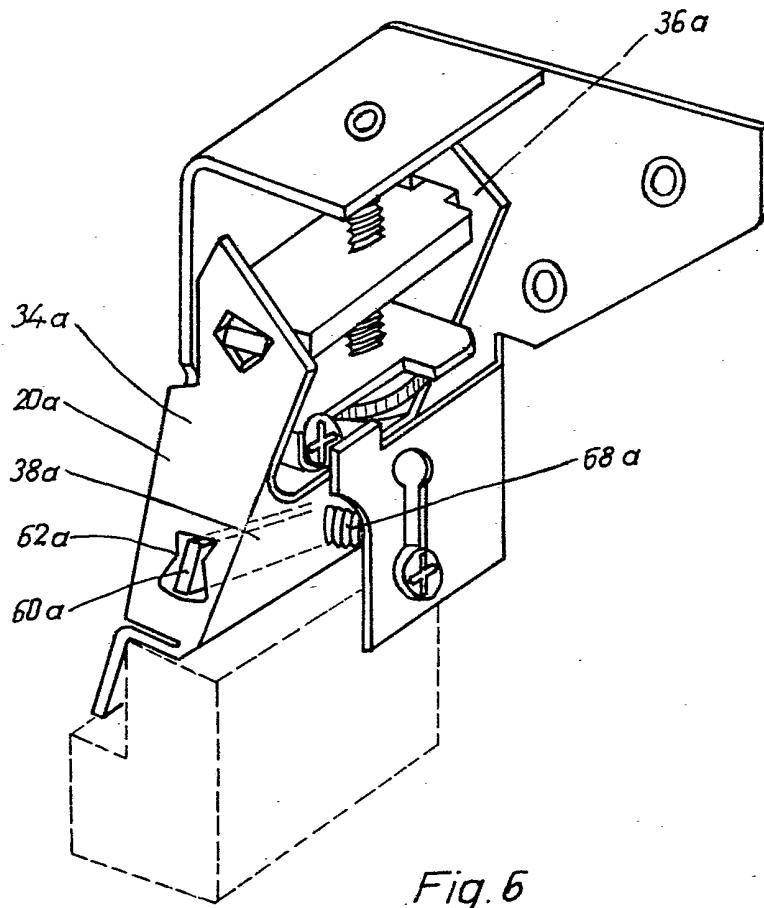


Fig. 6

CH 7/10
J. H. Stevens

PL. 4/4

